

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2013 - 20 H 30

Date de la convocation : 14 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

L'an deux mil treize, le dix-sept janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : MM QUARGNUL Franco, HOUDIN Raymond, SABIN Claude, Mme ORY Nathalie, MM GOHIER André, JÉGU Christel, JEUDY Fernand, VIOT Frédéric, LOUAISIL Eric, Mme GOUHIER Séverine

Absents excusés : MM CHAUVIN Maxime, CALTEAU Daniel, TULLEAU Jean-Luc
Secrétaire de séance : Mme GOUHIER Séverine

Objet 2013-01 - Signature convention dans le cadre de la structuration des accueils périscolaires à l'échelle intercommunale

Afin de satisfaire aux conditions réglementaires rappelées par la DDCSPP en matière de qualification des personnels d'encadrement - BAFD -, pour faire agréer un accueil périscolaire et bénéficier des prestations de la CAF, les élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Craonnais et des communes concernées, ont proposé une structuration à l'échelle intercommunale ; cette proposition a reçu l'aval de la DDCSPP, pour s'appliquer de manière transitoire pour l'année scolaire 2012-2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de maintenir la gestion et l'organisation de l'accueil périscolaire sur la commune
- de mutualiser la fonction de direction pour l'année scolaire 2012-2013 soit du 1er septembre 2012 au 5 juillet 2013 ; cette mission de direction est confiée au Directeur des Accueils de Loisirs du CIAS du Craonnais
- prend note que le montant à la charge de la commune sera de 280 €. Ce montant est calculé en fonction du nombre d'heures par enfant déclaré auprès de la CAF au cours de l'exercice précédent

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et tous avenants s'y rapportant, qui précisera les responsabilités et missions incombant à chacune des parties.

Changement des horaires au restaurant scolaire municipal

Suite aux rencontres avec les familles et les directeurs des deux écoles concernant l'amélioration de l'accueil des enfants au restaurant scolaire municipal, il a été proposé un décalage du service. Ce changement nécessite une modification des horaires de scolarité pour les enfants de l'école Lefizellier. L'inspection académique a donné son accord sous réserve de l'avis du conseil d'école. Ce dernier s'est réuni le 14 janvier 2013 et a proposé, après vote, de procéder à une période d'essai pour la modification de leurs horaires à savoir :

- matin 9H - 11H45
- après-midi 13H15 - 16H30

Cette période d'essai débutera le 04 février pour une durée de trois semaines.

Un bilan sera effectué le 22 février pour valider ou modifier ce dispositif. A la demande des enseignants, il sera nécessaire de préciser et de notifier clairement le rôle de chacun des personnels pour le passage aux toilettes, l'aide à l'habillage et au déshabillage à la cantine...

Le directeur précise que lors du bilan, les remarques des parents seront exposées.

Objet 2013-02 - Demande de subvention auprès du Souvenir Français pour la réfection de quatre plaques commémoratives

- M. Eric LOUAISIL fait part aux membres du conseil municipal que la société SES Signalisation a envoyé un devis pour la réfection des quatre plaques commémoratives qui étaient au cimetière (autour du Monument aux morts). Le coût de cette réfection est de 420,60 € TTC. Il fait part également que l'association du Souvenir Français peut participer à cette réfection en versant une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir le devis de l'entreprise SES Signalisation pour la somme de 420,60 € TTC
- de demander une subvention, pour la même somme, auprès du Souvenir Français

Objet 2013-03 - Acquisition de gobelets réutilisables

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le Syndicat Mixte du Pays de Craon souhaite développer des actions de sensibilisation de ses concitoyens au tri et à la réduction des déchets. Ainsi, afin de réduire les déchets produits lors de manifestations locales, il est envisagé de proposer aux associations et collectivités locales le prêt ou le don de gobelets réutilisables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire l'acquisition de 1000 gobelets réutilisables près du Syndicat Mixte du Pays de Craon.

Objet 2013-04 - Achat de terrain Consorts BEGUIN

Le conseil municipal,

Vu la proposition de M. et Mme PAILLARD René, domiciliés à COSSE LE VIVIEN, 23 avenue Paul

Bigeon, pour la vente d'une parcelle de terrain leur appartenant et située à BALLOTS, cadastrée section G n° 508, d'une superficie totale de 261 m², et située entre l'espace Récréamôm et la route de Craon,

Vu la situation du terrain qui jouxte le terrain servant d'aire de jeux pour l'espace Récréamôm,

Emet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle précitée, au prix de 1,56 € le m² soit la somme totale de 407,16 €, frais d'acte notarié à la charge de la commune,

Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2013-05 - Révision de deux contrats de travail

Le conseil municipal,

Considérant les contrats de travail à durée indéterminée de Madame HAUBOIS Isabelle et de Madame DESERT Christine, en date du 18 novembre 2005,

Considérant que ces deux agents sont actuellement rémunérées proportionnellement à la durée de leur temps de travail hebdomadaire réel,

Décide l'annualisation de ces deux contrats de travail ; l'annualisation du temps de travail permet une répartition de la durée du travail sur tout ou partie de l'année et permet de déterminer la rémunération à verser chaque mois de façon identique à l'agent,

Précise que le temps de travail hebdomadaire de Madame HAUBOIS Isabelle sera dorénavant de 25,15 heures et pour Madame DESERT Christine, de 19,75 heures ; le calcul pour cette annualisation ayant été basé sur une moyenne des quatre dernières années,

Autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant de chaque contrat de travail à intervenir entre les agents et la commune.

Objet 2013-06 - Aménagement de sécurité en agglomération : demandes de subvention

Le conseil municipal,

Considérant sa décision en date du 14 décembre 2012 de retenir le bureau d'études TECAM de Fougères (35) pour travailler sur l'aménagement de sécurité en agglomération,

Considérant l'estimation dudit bureau d'études d'un montant de 415 000,00 € HT - 496 340,00 € TTC,

Adopte le projet, et

Arrête les modalités de financement suivantes :

DETR sollicitée :

- 20 % d'aide sur un montant plafonné à 100 000 € HT : 20 000,00 €
(travaux sécurité et accessibilité des bâtiments communaux)
- 20 % d'aide sur un montant plafonné à 70 000 € HT : 14 000,00 €

(sécurité routière)	
Conseil général :	
- aménagements communaux de qualité :	31 125,00 €
7,5 % de 415 000 € HT	
1. amende de police :	10 000,00 €
25 % d'une dépense comprise entre 4000 € et 40 000 €	
Autofinancement :	421 215,00 €

Objet 2013-07 - Acquisition d'un bâtiment et de deux bandes de terrain appartenant à M. et Mme VIVIEN

Le conseil municipal,

Vu la proposition de vente de M. VIVIEN Philippe, tuteur de M. et Mme VIVIEN Gaston, ses parents, d'un bâtiment situé 3 route de Laubrières, ancien garage, d'une surface d'environ 600 m², ainsi que de deux bandes de terrain (une bande de terrain d'environ 2750 m² et une bande de terrain d'environ 3,50m longeant le cimetière et qui sera à délimiter) pour la somme totale de 50 000 €,

Vu l'emplacement de ce bâtiment dont l'usage futur serait un atelier communal, qui viendrait en complément de l'actuel, et, en ce qui concerne les bandes de terrain, la première pourrait servir d'agrandissement du parking de la salle des fêtes, et la seconde, pour un passage piétonnier entre le parking et le lotissement La Barrière,

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de M. VIVIEN Philippe pour la somme de 50 000 €,

Précise que les frais d'acte, de bornage et de réalisation d'une clôture séparant l'allée du cimetière seront à la charge de la commune,

Autorise le maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Distributeur bancaire

La commune est toujours en attente d'une proposition de la caisse du crédit agricole de Craon.

Objet 2013-08 - Création de jardins familiaux

Le conseil municipal,

Vu le terrain situé lotissement du Closeau et acquis près des Consorts CHAUVIN, en juin 2011, et dont la superficie est de 6411 m²,

Décide de créer sur ledit terrain, sur la partie basse, des jardins familiaux,

Précise qu'un règlement d'utilisation sera mis en place.
